

## Révision du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) de l'île de Noirmoutier

Les deux tiers du territoire de l'île se trouvent sous le niveau moyen des pleines mers de vives eaux. L'île est donc potentiellement vulnérable face au risque de submersion marine malgré ses protections naturelles dunaires de la côte ouest et anthropiques avec les digues de la côte est.

D'où la prescription, par les services de l'état, d'un PPRL, pour réduire les risques matériels et humains en cas de submersion marine.

Pour mémoire, le PPRL est un outil de gestion des risques naturels qui cartographie les risques de submersion marine et régleme l'urbanisation dans les zones exposées.

Un PPRL existe depuis 2015. Une première version, tenant compte des aléas 2100 quant à la probable élévation du niveau de la mer, a été prescrite par le Préfet le 6 janvier 2011. Elle a été rejetée par les élus et les habitants, car trop restrictive pour les perspectives d'urbanisation de l'île, principalement en résidences secondaires et locations saisonnières. La manne financière attendue se trouvait donc réduite.

Le PPRL de 2015 a rendu constructibles des terrains qui ne l'étaient plus dans la version de 2011 (zone rouge). Ces terrains se sont retrouvés en zone bleue du PPRL, constructibles sous conditions, la principale étant la surélévation du bâtiment.

Il s'agit de remblayer à l'endroit où la future maison va être construite pour que le premier plancher de cette maison soit au-dessus du niveau de l'eau attendu à cet endroit en cas de submersion marine : c'est la « cote de référence ». La hauteur du remblaiement dépend donc de l'altitude du lieu et de la cote de référence. On peut imaginer un lotissement composé de maisons posées chacune sur sa petite « motte féodale ». En pratique, tout le lotissement est remblayé, ce qui abouti à la création d'une vaste plateforme surélevée, où les maisons resteront, en principe, hors d'eau. Mais les maisons du voisinage, plus anciennes, construites avant l'application du PPRL et donc non surélevées, seront victimes d'une inondation plus importante que si le nouveau lotissement n'avait pas existé.

Il faut donc cesser de construire en zone inondable, ce que nous allons faire valoir au cours du travail de révision du PPRL en cours.

Ce PPRL devait être révisé au bout de deux ans !

Il n'est jamais trop tard pour bien faire...

Nous participons au comité de pilotage de la révision du PPRL.

Celui-ci doit tenir compte des travaux de protection contre la mer réalisés ces dernières années et des futures portes anti-tempête sur les trois étiers, dont les travaux préparatoires sont en cours. Nous rappellerons que l'importance de ces ouvrages humains dans la lutte contre les événements climatiques à venir ne doit pas être surévaluée.

Il tiendra compte également de l'élévation du niveau de la mer à l'horizon 2100.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration également, sous la responsabilité de la communauté de communes, devra respecter les prescriptions du futur PPRL, en particulier pour déterminer les possibilités d'urbanisation en fonction du risque de submersion marine.

Nous veillerons à ce que, dans le futur PPRL, les restrictions d'urbanisations pour risque de submersion ne soient pas limitées par des considérations économiques, ce qui compromettrait la sécurité des personnes et des biens.

Enfin, le risque d'inondation d'origine pluviale, ignoré dans le PPRL, est bien réel sur l'île.

C'est le futur plan local d'urbanisation intercommunal qui devra le prendre en compte.

**La mer monte !  
Gardons une longueur d'avance face au risque**

<https://pprl-iledenoirmoutier.fr/>



**La révision du plan de préventions des risques littoraux de l'île de Noirmoutier**

Depuis 2015, l'île de Noirmoutier dispose d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux destiné à garantir la protection des personnes et des biens sur un territoire par nature particulièrement exposé aux risques.

Début 2023, et en concertation avec les acteurs locaux, les services de l'Etat en Vendée ont amorcé le processus de révision de ce document réglementaire stratégique.

Retrouvez sur ce site l'ensemble des informations sur cette démarche au long cours.

**L'ÎLE DE NOIRMOUTIER FACE AUX RISQUES :**

- 62 KM** de littoral côtier
- 120** Phénomènes météo-marins recensés entre 1705 et 2014
- 9226** habitants